

bois, elle qui nous donna tant de peines, et que nous construisîmes à la sneur de notre front ! Quoiqu'il en soit, elle peut nous rendre des services secondaires.

Voilà en quelques mots l'historique de la fondation de notre journal. Nous ne l'avons pas écrit dans le but de nous attirer des louanges ; non. Notre intention a été d'apprendre à nos lecteurs que leurs encouragements avaient puissamment contribué au succès de notre œuvre. Puissent nos efforts nous les faire toujours mériter !

GUST. SMITH.

REVUE MENSUELLE.

Montréal, le 31 Décembre 1863.

Elle n'a donc plus que quelques heures à vivre cette année 1863 enveloppée en ce moment, à son déclin, de tant de brouillards dans l'atmosphère des destinées du monde. 1863 va mourir ; vive 1864 ! Quant à moi, ce n'est jamais sans mélancolie que je vois s'en aller le présent et demain devenir aujourd'hui. L'inconnu m'effraie : il en est qu'il tente, au contraire ; ceux-ci ont peut-être raison, moi je n'ai pas tort.

Cependant l'année qui finit ne me laisse aucun regret, et, de bon cœur, lorsque sa dernière heure aura sonné à l'horloge des siècles, je m'écrierai : « tombe dans le gouffre sans fin de l'éternité ; vas te perdre dans l'innombrable multitude des années écoulées, et tâche de te faire oublier si c'est possible. Nous ne donnerons pas une larme à ta mémoire, et si nous conservons un souvenir de ton passage, ce souvenir n'aura rien de flatteur pour toi. » Ce n'est pas néanmoins parcequ'elle a retranché douze mois au peu de mois qui nous restent à vivre que nous lui adressons ces adieux qui sont loin d'être douloureux. Non. Si nous n'éprouvons aucune sympathie pour elle, elle ne doit l'attribuer qu'à elle-même. Chacun ne peut être apprécié que selon ses mérites, et elle n'a des mérites d'aucune sorte.

Pour vous en convaincre, il suffirait de jeter un coup-d'œil sur le bilan qu'elle nous fournit. Comme je ne veux pas entreprendre cette nomenclature, attendu que je n'ai pas l'intention de m'astreindre à la tâche de faire l'oraison funèbre de l'année qui finit, et que, d'ailleurs, ma ferme détermination est de m'en tenir au titre qui précède ces lignes, je me contenterai d'un rapide coup-d'œil sur les événements qui ont signalé ce dernier mois de 1863. Mes indulgents lecteurs pourront se convaincre, après cela, que j'avais raison de dire que l'inconnu m'effraie.

Il est une vieille phrase toute faite dont on a tellement abusé, il y a quelques vingt ans, qu'elle est devenue d'une excessive banalité ; cette phrase, la voici : — nous dansons sur un volcan ! — À aucune époque de l'histoire, elle n'a été d'une application aussi vraie qu'aujourd'hui. Nous dansons sur un volcan ! le mot peint admirablement la situation.

En jetant un regard sur l'Europe, on ne voit partout que conflits ou sujets à conflits ; il n'est pas un coin de terre, quel que petit qu'il soit, que l'on ne se dispute, qui ne soit en proie à une agitation fiévreuse ou à des complications qui peuvent faire redouter des révolutions intérieures.

C'est d'abord la question romaine qui se trouve plus éloignée que jamais d'une solution satisfaisante pour la chrétienté.

C'est ensuite la Pologne, cette infortunée et héroïque Pologne qui depuis douze mois lutte avec cet intrépide courage, avec cette énergie du désespoir que donne le sentiment de la plus sainte

dés causes. En vain la diplomatie a tenté l'application de ses remèdes disparates, en vain elle a cherché l'immiscion de ses influences, elle n'a fait que compliquer la situation. La brutalité la plus féroce continue son œuvre de destruction et de mort, la tyrannie la plus outrée emploie tous les moyens, tout ce que la barbarie peut lui fournir de ressources, elle reste impuissante à subjuguier cette invincible intrépidité qui fait du peuple polonais un martyr de sa nationalité. Chaque jour nous entendons prier de nouveaux forfaits commis sous le patronage de l'autocrate russe ; les derniers bulletins mentionnent de nouvelles infamies commises à Varsovie, en Poldachie, en Volhynie : et c'est pendant que ces horreurs, qui rappellent les temps reculés de la sauvagerie payenne, se commettent, que l'on voit les grandes puissances chargées de veiller au maintien de l'équilibre européen se croiser les bras, délibérer et se renfermer dans un implacable *statu quo* !

À ces deux questions et à plusieurs autres d'un ordre secondaire mais dont la solution est encore pendante, vient de s'en joindre une autre qui pourrait bien amener de nouveaux bouleversements durant l'année que nous commençons sous des auspices aussi peu rassurants : c'est la question des duchés allemands qui vient de surgir à la mort du roi de Danemark. C'est vers le milieu du mois de novembre que Frédéric VII s'est éteint. Sans enfants, il avait désigné son frère Christian IX pour lui succéder ; ce prince est monté sur le trône immédiatement après la mort de son frère. Mais voici que le Prince d'Augustenbourg réclame la souveraineté sur les trois duchés allemands du Holstein, du Schleswig et du Lauenbourg à laquelle son père a renoncé après la révolution de 1848 et qui ont été reconnus comme possessions danoises par la conférence des cinq grandes puissances tenue à Londres en 1852. Ce règlement de succession n'a été reconnu ni par le prince, dépossédé par son père, ni par la diète germanique. Aussi les prétentions du prince d'Augustenbourg sont-elles appuyées par les ducs de Saxe-Cobourg, de Weimar, de Saxe-Meiningen, de Bade, par la Bavière, et on s'attendait à ce qu'elles le seraient par la Prusse et l'Autriche elles-mêmes.

Néanmoins au moment où cette question semblait prendre une tournure plus menaçante que jamais, un mouvement favorable s'est produit, grâce à l'attitude de la Prusse. Cette puissance s'est définitivement ralliée à la politique du cabinet de Vienne. Dans une séance tenue au commencement du présent mois par la diète, la Prusse et l'Autriche ont déclaré que leur situation, en présence du conflit dano-allemand, était régie par le traité de 1852. Elles ont en conséquence admis l'hérédité du roi Christian IX dans le Lauenbourg, et elles reconnaîtront sa souveraineté sur le Holstein lorsqu'il se sera conformé à l'exécution du traité de Londres, en accordant aux populations de ce duché les conditions politiques garanties par les stipulations du traité. — Il n'en est pas moins vrai cependant que cette question, à cause même de l'attitude qu'elle occasionne parmi les puissances intéressées est grosse d'éventualités.

Nous dépasserions les bornes que nous imposent les limites de cette revue si nous voulions relater en détail la situation de la vieille Europe. Nous aimons mieux espérer que l'œuvre gigantesque entreprise par l'Empereur Napoléon III en réunissant tous les souverains à un Congrès pour poser les bases d'une ère nouvelle, puisque « les traités de 1815 n'existent plus », atté-